



12 mai 2020

LE CONSEIL DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE ADOPTE UNE RÉSOLUTION VISANT À OBTENIR UN DÉPLOIEMENT ÉQUITABLE DU SPVM EN SITUATION DE CRISE SANITAIRE



Lors de la dernière séance ordinaire, le 11 mai dernier, le Conseil municipal a adopté une résolution demandant que soit fourni aux citoyens de la ville un niveau de service équitable de sécurité publique à celui reçu par les citoyens de la ville de Montréal et ses arrondissements.

Cette résolution fait suite aux demandes répétées soumises au Poste de Quartier 1 du SPVM visant à faire respecter sur le territoire de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue les normes de distanciation sociale imposées par la Direction de la santé publique. Nos demandes étant restées vaines jusqu'à maintenant, nous demandons officiellement au Conseil d'agglomération de Montréal, ainsi qu'au SPVM, d'intervenir et de revoir le plan de déploiement des effectifs policiers. Cette démarche vise à fournir de façon permanente un niveau de service équitable aux citoyens de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et aux citoyens de la ville de Montréal et de ses arrondissements.

Nous demandons un service à la hauteur de ce que nous payons

Les villes liées de l'agglomération de Montréal, dont fait partie Sainte-Anne-de-Bellevue, versent une quote-part pour les services d'agglomération. Pour l'année 2020 seulement, la quote-part générale de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'élève à environ 6,5 M\$, dont 2,1 M\$ sont assignés au Service de police de la Ville de Montréal.

Les citoyens des villes liées payent proportionnellement par personne 62 % de plus pour les services d'agglomération, particulièrement pour le transport collectif et la sécurité publique, que les citoyens de la ville de Montréal et de ses arrondissements, mais reçoivent un niveau de service inférieur.

« Les résidents de Sainte-Anne-de-Bellevue ne sont pas des citoyens de seconde zone. [...] On ne peut plus tolérer ce deux poids deux mesures. Nous payons plus que notre part pour les services de sécurité d'agglomération, nous avons donc droit à la présence du SPVM à Sainte-Anne-de-Bellevue », souligne Mme Hawa.

Un communiqué de presse a été diffusé aujourd'hui et repris par certains médias, et des lettres ont été envoyées au Président du comité exécutif et membre du conseil d'agglomération de Montréal, à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au Ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal.

Nous avons à coeur la santé et la sécurité de nos citoyens. La crise sanitaire actuelle met en relief le constat désolant des iniquités qui existent depuis 2006 entre le niveau de service du SPVM sur le territoire de l'agglomération. L'occasion est toute désignée pour rétablir la situation.

[Lire le communiqué et la résolution](#)



Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc, H9X 1M2
Téléphone: 514 457-5500 Courriel: info@sadb.qc.ca



ENVOYER À UN AMI



SITE WEB

